



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Plan d'urgence pour l'aide alimentaire :
511 697 € pour la région Nouvelle-Aquitaine**

Bordeaux, le 5 juin 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, les réseaux d'aide alimentaire font face à des dépenses logistiques plus importantes et à une augmentation sensible des besoins en denrées alimentaires. Pour faire face à cette situation et répondre aux besoins essentiels des foyers les plus précaires, le Gouvernement a annoncé en avril dernier **un plan de soutien de 39 millions d'euros destinés aux associations engagées dans l'aide alimentaire** sur l'ensemble du territoire national.

Sur ces 39 millions d'euros, 4 millions ont été consacrés aux départements et territoires d'outre-mer, 10 millions ont été distribués aux régions les plus impactées par la crise sanitaire, 18 millions ont été versés aux associations nationales engagées en faveur de l'aide alimentaire et 7 millions ont été répartis entre les autres régions.

Sur cette dernière enveloppe, la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine a reçu **511 697 euros pour soutenir le réseau associatif sur l'ensemble territoire régional**. Dans chaque département, cette aide est versée directement aux associations locales concernées ou répartie par la Banque alimentaire régionale.

Ces aides importantes aux structures associatives engagées dans l'aide alimentaire viennent compléter les aides d'urgence que l'État a déjà apporté aux familles les plus précaires.

Pour rappel, en Nouvelle-Aquitaine :

- 300 000 foyers ont pu bénéficier d'une aide exceptionnelle de solidarité, ce qui représentait plus de **61 millions d'euros** au 15 mai dernier ;
- les personnes hébergées en structure d'urgence (3715 familles ou individus concernés) ont reçu une aide de **426 965 euros sous forme de chèques services**.